

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION EN NATURE

Entre :

La commune de Sèvremoine, représentée par Monsieur Didier HUCHON, Maire de Sèvremoine, dûment autorisé par le Conseil Municipal par une délibération en date du 19 février 2026,
Ci-après dénommée « la commune »,
D'une part,

Et :

L'association L'Outil en Main de Sèvremoine, représentée par Monsieur Philippe PINIER agissant en qualité de Président,
Ci-après dénommée « l'association »,
D'autre part,

Au titre de l'année 2026 il a été convenu, ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La commune de Sèvremoine s'engage à soutenir par des aides indirectes l'association « L'Outil en main de Sèvremoine » ayant pour but l'initiation des jeunes aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers de l'art.

Article 2 : Mise à disposition de bâtiments communaux

L'association « L'Outil en main de Sèvremoine » bénéficiera de l'aide indirecte communale suivante :

- Mise à disposition d'un bâtiment communal situé 14 Rue de l'Industrie, St Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

La mise à disposition de ce bâtiment équivaut à une valeur de **25 564,41 €** pour l'année 2026.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle sera renouvelée de manière expresse.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Sèvremoine,

Le :

Pour le Maire et par délégation,
Jean-Michel COIFFARD
Adjoint à l'Économie et l'Agriculture

Le Président,
Philippe PINIER